

République Française
Département du FINISTERE

arrêté n° ADM_12_2026

VILLE de PLEYBEN
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN

Tél. 02.98.26.68.11
contact@mairiepleyben.fr

Arrêté donnant délégation de signature à
Madame Rachaël BODENEZ
Responsable de la bibliothèque/médiathèque

Le Maire de la commune de PLEYBEN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

ARRÊTE :

Article 1er

Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné délégation de signature à Madame Rachaël BODENEZ, assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, exerçant les fonctions de responsable de la bibliothèque/médiathèque, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

- Signer des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses liées à la bibliothèque/médiathèque dans la limite de 200 euros TTC
- Signer des factures attestant du service fait
- Signer les retraits d'exposition à la Bibliothèque du Finistère
- Signer et voter à l'occasion des AG de l'association des Ludothèques de France à laquelle la commune est adhérente

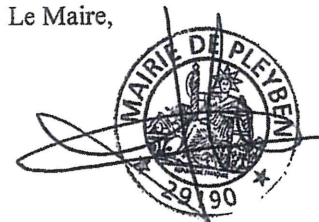
Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat, et notifié à l'intéressé(e).

Madame BODENEZ, le : 21/04/26

Fait à Pleyben, le 31 mars 2026

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Préfecture le ..29/04/26.....
et de la publication et/ou de la
notification le ..29/04/26.